Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 011-241100593-20210412-B2021_36-DE

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 12 AVRIL 2021 à 8h30	Date de convocation : 6 avril 2021

Délibération
N°B2021_36

Membres en exercice :	**19**
Votants :	**14**
Suffrages exprimés :	**13**
Pour :	**13**
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne

PRESENTS : JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, PARRA Eric, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis,

EXCUSES : GOUIRY Catherine **EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021_34), BELART Xavier (délibération B2021_34), HERAS Guillaume (délibération B2021_34), PARRA Eric (à partir de la délibération B2021_35), LAPALU Christian (délibération B2021_34), PY Michel (délibération B2021_34), RIO Jean-Louis (à partir de la délibération B2021_52), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_34), JAMMES Michel (délibération B2021_34)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, MONTAGNIER André-Luc** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), JAMMES Michel (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35)**

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FONDS EUROPEENS FEAMP – Demande de subvention FEAMP pour le projet de coopération « Journal des territoires maritimes »

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en association avec la Communauté de communes de la Domitienne coordonne le programme DLAL (développement local mené par les acteurs locaux) du programme FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires maritimes la Pêche et l'Aquaculture) du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture GALPA « Etangs Mer d'Aude » dont elle est la structure porteuse. Ce volet territorial du FEAMP vise une meilleure intégration des filières de la pêche et de l'aquaculture sur les territoires, en offrant la possibilité aux acteurs maritimes et aux élus de se fédérer au sein d'un dispositif intitulé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL).

Les Groupes d'Action Locale Pêche Aquaculture (GALPA) du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) et le GALPA Vidourle Camargue et GALPA Etangs Mer Aude portent un projet commun : le « Journal des territoires maritimes. » Il s'agit d'un magazine à destination du grand public diffusé par les professionnels et les commerçants, comportant des messages communs, notamment autour de sujets comme :

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 011-241100593-20210412-B2021_36-DE

- pour la pêche : les différents métiers (techniques de pêche), la saisonnalité des captures, les espèces emblématiques et /ou méconnues (noisette de mer, thon rouge, anguille, muge ...)
- pour la conchyliculture : les techniques d'élevage de coquillages, l'exondation, mais aussi le lien avec les activités agricoles

- le dynamisme des filières halieutiques et l'accompagnement des fonds européens....

Et des pages locales avec des sujets tels que : criée de Port La Nouvelle, port de Port La Nouvelle, la pêche en lagunes : Etang de Bages Sigean, étang de Salses Leucate, pêche en mer, Maison de l'étang de Leucate, PNR NM, Halles de Narbonne, restaurants de poisson, accord mets et vins. Il est prévu 10.000 exemplaires pour le Grand Narbonne et 24 pages.

Ce projet a été validé par le Comité de sélection du GALPA Etangs Mer Aude le 12/12/2019 en opportunité et le 25 mars 2021 en sélection. Le comité de sélection est composé d'un collège privé (représentants des Prudhommies, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate, Comité Régional des Pêches Occitanie, Comité Régional de Conchyliculture, de la Criée de Port-La-Nouvelle, Chambres consulaires...) et d'un collège public (Grand Narbonne, PNR Narbonnaise en Méditerranée, Rivage,...)

Les 3 GALPA ont constitué un groupement de commandes, dont le Syndicat Mixte du Bassin de Thau est le coordonnateur. L'analyse des offres arrive à un total de 18 566.71 € TTC pour les 5 lots (illustration, rédaction, conception-édition, réalisation de la maquette et impression) pour chacun des 3 partenaires.

Coût de l'opération : 18 566.71 euros HT

Voici le plan de financement du projet :

	Montant	Taux
Autofinancement	3 713.34	20%
UE (FEAMP)	9 283.35	50%
Région	5 570.02	30%
TOTAL	18 566.71	100%

Vu le Décret N°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020,

Vu l'Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret N°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération N°B24/2016 du Bureau Communautaire du 10 mars 2016 du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, positionnant le Grand Narbonne comme structure porteuse du DLAL FEAMP 2014-2020 et instituant le GALPA « Etang-Mer-Aude »,

Vu la Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées N°CP/2016-JUILL/19.04 du 1er juillet 2016 portant décision de sélection du GALPA EMA,

Vu la délibération N°B-190/2016 du 12 décembre 2016, approuvant la Convention cadre ainsi que les annexes entre le Grand Narbonne, structure porteuse du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture « Etangs Mer Aude » (GALPA EMA) et le Conseil Régional Occitanie,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 011-241100593-20210412-B2021_36-DE

Considérant la cohérence du projet avec les axes de développement du Grand Narbonne,

Considérant l'avis favorable du comité de sélection DLAL FEAMP du GALPA Etangs Mer Aude du 25 mars 2021,

Par 13 voix pour et 1 abstention, le Bureau décide :

- De demander une subvention d'un montant de 9 283.35 euros au titre du DLAL FEAMP du GALPA Etangs mer Aude pour le projet de coopération « Journal des territoires maritimes » sur un coût total de projet de 18 566.71 euros HT ;
- De demander une subvention d'un montant de 5 570.02 euros au Conseil régional Occitanie pour le projet de coopération « Journal des territoires maritimes » sur un coût total de projet de 18 566.71 euros HT ;
- D'autofinancer ce projet au minimum à hauteur de 20% du cout total d'objectif ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération